Image not found or type unknown

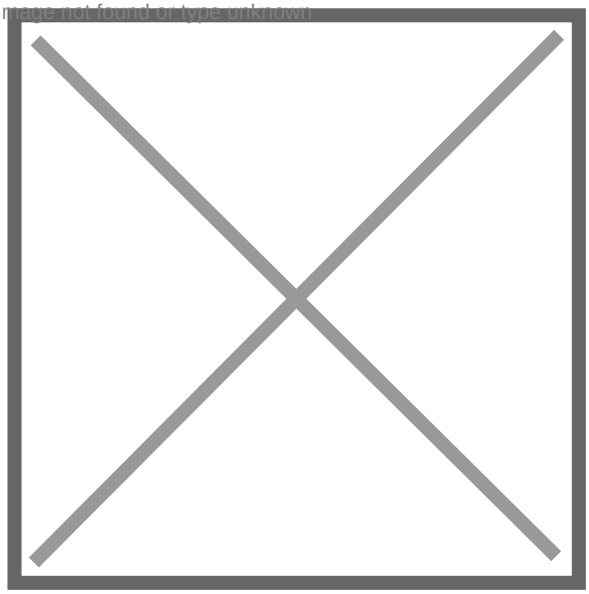

Procès verbal inspection du travail

Par **Jacob D**, le **11/02/2016** à **10:54**

Bonjour,

Je souhaiterais en savoir davantage sur un procès-verbal relevé à l'encontre de mon ancien employeur par l'inspection du travail.
Les infractions en questions :
- Au dépassement de la durée quotidienne maximale de travail effectif
- Au dépassement de la durée hebdomadaire maximale absolue du travail
- Au non-respect de la durée minimale de repos quotidien

On me dit que je peux me porter partie-civile :
Donc j'aimerais savoir :
- Ce que l'employeur encourt
- Ce qu'encourent les anciens employés concernés et moi-même

- Celle-là,ça me gêne de l'écrire,mais bon avec cette employeur,pas de pitié :
Est-ce qu'un bénéfice (pécunier) pour les anciens employés est envisageable ?

Je précise,donc,que je ne serais pas la seule personne à me porter partie civile.

Et dernièrement,je devais partir à l'étranger pour travailler:
Est-ce qu'en me portant partie civile,je peux me faire représenter par un tiers ou ma présence est-elle obligatoire ?

Cordialement,Jacob.
Merci de vos réponses.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés